



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE L'ÎLE D'YEU**

Séance du : 25 février 2025

Numéro de la délibération : DEL/BC/25/02/27

<p>Date Convocation 18/02/2025</p> <p>Date Affichage 18/02/2025</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 17 - procurations 04 - absents 06 	<p>Le 25 Février Deux Mille Vingt Cinq à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX (arrivée à 20h à partir de la délibération Camping municipal), Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, et Dany HERBRETEAU.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU qui ont donné respectivement procuration à Emmanuel MAILLARD, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Yannick RIVALIN.</p> <p>ABSENTS 6 : Anne-Claude CABILIC, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

ACQUISITION D'UN BIEN AU PROFIT DE LA COMMUNE – LIEU-DIT « LE PARC » – PARCELLES BV 90 & 91

Rapporteur : Isabelle CADOU

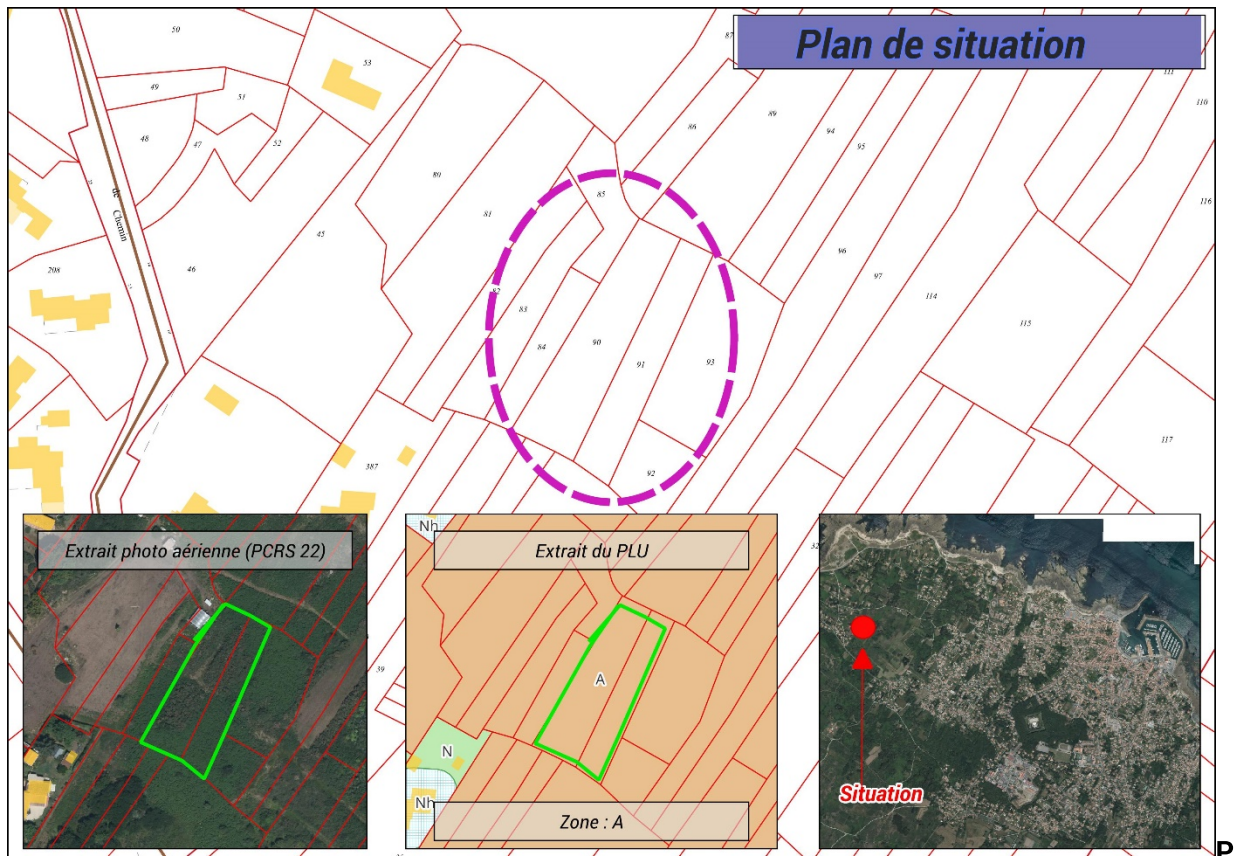
La commune a décidé de s'investir pour le développement agricole du territoire. La mise en place d'un comité de développement de l'agriculture (CDA) réunissant les acteurs et partenaires du projet a donc été approuvée en octobre 2014.

La Commune s'est également associée avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) du Poitou Charentes/Vendée.

Les objectifs principaux sont d'ailleurs les suivants :

- Dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, favoriser l'installation des jeunes,
- Protéger l'environnement, les paysages et les ressources naturelles,
- Accompagner le développement de l'économie locale.

Dans cette dynamique, deux (2) parcelles d'une superficie globale de 1454m² au lieu-dit « LE PARC », en zone Agricole (A) au Plan Local d'Urbanisme, ont été négociées avec la propriétaire : Mme LECONTE Michèle.



Plan de situation

Ce bien est situé en zone Agricole au Plan Local d'Urbanisme, et est cadastré 113 BV 90 (858m²) & 91(596m²). Il a été proposé à 1.20€/m² net vendeur.

Le prix de 1.20€/m² a été retenu puisque cette parcelle a des arguments positifs pour l'activité à prendre en considération. En effet le désenclavement est assuré de fait puisque le bien jouxte l'unité foncière exploitée actuellement par Mme Isabelle CHAILLAN.

La Commune, avec prise en compte de ces éléments, a formulé une proposition d'acquisition (prix net vendeur) à 1.744,80 € (soit 1.20€/m²).

La vente est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Pour que la cession soit pleine et entière, la réitération par acte authentique devra intervenir dans un délai qui ne pourra pas excéder 12 mois à partir de la présente délibération, soit avant le 25 février 2026. Si la cession par acte authentique n'est pas réalisée à cette date, les parties seront libérées de leurs engagements réciproques.

Vu le Code Général des Collectivités.

Considérant la proposition de la Commune et l'acceptation des propriétaires de céder ce bien à la Commune moyennant 1.20€/m² net vendeur soit 1.744,80 €,

Considérant la surface globale du bien : 1454m²,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (20 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles 113 BV 90 & 91 situées au lieu-dit *Le PARC*, d'une surface totale de 1454m², pour la somme totale de 1.744,80 € net vendeur (*les frais inhérents à l'acte seront pris en charge par la Commune*),

- ♦ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ♦ **INSCRIT** le budget nécessaire à cette acquisition aux chapitres et articles prévus à cet effet [*Budget Général -- Opération 205 – Compte 2111*].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU